



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023-06

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Grégory NOWAK

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 7

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, , MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

ABSENTS REPRESENTES :

Agnès BERAL donne pouvoir à Pierre FREYSSINET
Josiane CHAPUS donne pouvoir à Françoise GAUQUELIN
Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Damien COMBET
Ernest FRANCO donne pouvoir à Catherine STARON
Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Jean-Philippe GILLET
Pascale MILLOT donne pouvoir à Thierry DILLENSEGER
Claire REBOUL donne pouvoir à Patricia GRANGE

ABSENTS :

Christiane CONSTANT

Publiée le 06 février 2023

Objet : Territoire engagé pour la transition écologique (TEnte) : Plan d'action Climat-Air-Energie

Vu le rapport par lequel Damien Combet expose ce qui suit :

1. Contexte et vision stratégique

La Communauté de Commune de la Vallée du Garon (CCVG) est engagée depuis plusieurs années dans des actions en faveur de l'environnement et la lutte contre le changement

climatique. Des actions ont notamment été menées dans le domaine de la mobilité et de la planification territoriale, en faveur d'un développement durable du territoire.

Consciente de l'urgence climatique, la CCVG a souhaité donner une nouvelle impulsion à la réduction de son impact et structurer sa politique climat-air-énergie en s'engageant dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique, Label Climat-Air-Energie en 2021. L'ensemble de la collectivité est ainsi mobilisé pour ce projet intercommunal d'ampleur.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) approuvé en mai 2022. Elle permettra à la Communauté de Communes de s'approprier et de mettre en œuvre concrètement le PCAET de l'Ouest Lyonnais.

2. Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la CCVG

La CCVG se fixe ainsi les objectifs qualitatifs et quantitatifs suivants :

- Contribuer aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Syndicat de l'Ouest Lyonnais à l'échelle de ce territoire :
 - Émissions de gaz à effet de serre :
 - - 18,9 % d'émissions GES en 2030
 - - 59 % d'émissions de GES en 2050 par rapport à 2015
 - Production d'énergie renouvelable :
 - Consommations énergétiques de 2050 couvertes à hauteur de 50%
 - Multiplier par 1,87 la production d'ENR en 2030
 - Multiplier par 3,62 la production d'ENR en 2050
 - Objectifs de qualité de l'air : sont directement liés aux consommations d'énergies et à la production d'énergie renouvelable
 - PM2.5 : -23 %
 - NOX : -19 %
 - SOX : -24 %
 - COV : -34 %
 - NH3 : -11 %
- Objectifs relatifs au patrimoine de la collectivité :
 - Valoriser les filières du territoire pour les produits biosourcés notamment le bois, les déchets et la biomasse agricole,
 - Développement des réseaux énergétiques : étudier l'opportunité de mettre en place un ou des réseaux de chaleur biomasse ou d'énergie de récupération,
- Adaptation au changement climatique :
 - Préserver la ressource en eau : favoriser l'infiltration à la parcelle, optimiser les usages de l'eau, prévenir les risques d'inondation,
 - Aménager les espaces urbains pour végétaliser la ville et lutter contre les îlots de chaleur,
 - Soutenir une agriculture locale résiliente en développant les circuits courts, notamment via l'achat public,
 - Lutter contre l'artificialisation des sols en limitant les possibilités d'urbanisation nouvelle,
 - Intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion de l'énergie et des réseaux,
 - Sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux du changement climatique et aux stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Ces objectifs s'articulent avec ceux fixés par le SOL à l'échelle du PCAET et les syndicats et partenaires de la CCVG.

3. Etat des lieux et plan d'actions

La démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique, label Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen European Energy Award (eea), est portée par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité, formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La CCVG est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Lors de 7 ateliers de travail, les agents et services intercommunaux, ainsi que les syndicats et partenaires, aidés par la conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la CCVG, engagées ou à venir, sur les thématiques énoncées.

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la présente délibération, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus.

Il a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et a été validé le 19 Septembre 2022 par le Comité de Pilotage.

Il a été présenté en Commission Mobilité Environnement Transition Écologique et Agriculture le 9 Décembre 2022.

Il définit les priorités pour les années à venir et comprend notamment les éléments portant sur les moyens humains et financier, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme).

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée par la cheffe de projet Territoire Engagé.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de Gaz à Effets de Serres (GES), de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Au vu de l'état des lieux sur les questions climat-air-énergie, les principaux axes de travail se situeront principalement autour des thématiques liées à l'approvisionnement énergétique, eau, déchets ainsi qu'à l'activité économique en transversalité avec d'autres domaines (patrimoine, mobilité...).

Ces grandes actions sont détaillées ci-dessous.

Domaine de l'activité économique :

Le principal axe de travail est une logique de transversalité entre les activités économiques du territoire avec d'autres usagers et domaines (énergie, mobilité, patrimoine...). Les nouvelles actions et objectifs sont énoncés ci-dessous :

- Diffuser les enjeux climat-air-énergie auprès des acteurs économiques du territoire :
 - Disposer d'une stratégie de rénovation des locaux tertiaires : faire respecter et diffuser les informations relatives au décret tertiaire,
 - Renforcer la communication sur les sujets climat-air-énergie auprès des habitants et usagers du territoire,
- Continuer à soutenir l'agriculture face aux changements climatiques :
 - Réflexion à la mise en place d'une offre de broyage pour les agriculteurs
 - Construction du nouveau PAEC Garon 2023-2028
 - Appliquer une approche environnementale et collective pour la gestion du bâtiment agricole collectif

Domaine de l'approvisionnement énergétique, eau, déchet :

- Soutenir l'étude sur le potentiel de création de réseaux de chaleur ENR menée par le SOL,
- Soutenir le développement de la production photovoltaïque :
 - Valoriser le potentiel photovoltaïque du patrimoine public
 - Communiquer auprès des entreprises sur l'intérêt du photovoltaïque en toiture et s'appuyer sur les entreprises du territoire pour créer des synergies
 - Soutenir le projet de centrale photovoltaïque citoyenne en cours de structuration
 - Accompagner les agriculteurs à l'installation de photovoltaïque en toiture
- Proposer une solution de réemploi pour les entreprises du BTP et les artisans du territoire,
- Suivre le projet d'écologie industrielle porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Continuer le travail déjà mis en place sur les ENS,
- Optimiser la gestion des eaux pluviales.
- Réfléchir à la réalisation d'une étude de chaleur fatale sur les zones d'activités du territoire : étude du gisement potentiel.

Les autres actions sont relatives aux domaines de la planification territoriale, la mobilité, l'organisation interne et la coopération communication et sont détaillées dans l'annexe jointe à la présente.

Au total le plan d'action est constitué de 38 actions prévues sur 4 ans dont 16 nouvelles actions et 22 actions déjà en cours ou engagées.

La démarche fera l'objet d'une évaluation annuelle au travers de plusieurs indicateurs détaillés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés,

APPROUVE le plan d'actions 2022-2026 Territoire Engagé pour la Transition Écologique Label Climat-Air-Énergie joint en annexe.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)